

Rédacteur-Gérant  
E. HARLY

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:  
Lyon, 30, Rue Impériale  
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique  
ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO

Rhône et Départements limitrophes... 15 c.  
Départements non limitrophes et gares 20 c.



Directeur-Administrateur  
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :

Un an, 11 francs. — Six mois, 6 francs.  
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque  
sur une maison de banque de Lyon  
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.  
Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la  
somme par la poste dans le courant du mois.

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces..... 25 cent. la ligne  
Réclames..... 50 cent. —  
Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fourner,  
rue Confort, 14, à Lyon.

# LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

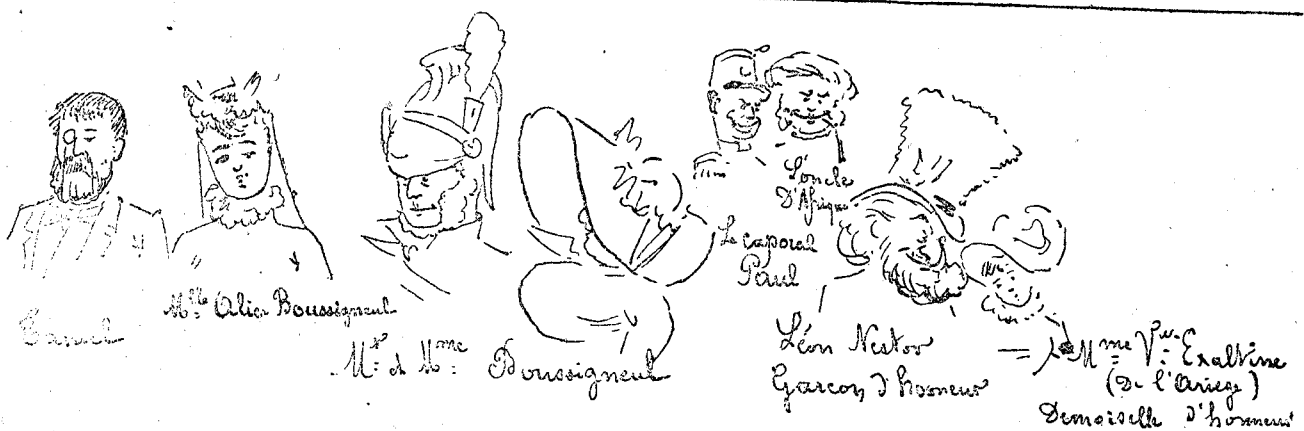
363

SALON DE 1882

EXTRAIT DU LIVRET :

« LA NOCE DES BOUSSIGNEUL

Par TOC, Peintre d'histoire. »



# LES AUTEURS DE LA GUERRE

(Suite)

## LA SOCIÉTÉ DE L'ENFIDA

Les terrains de l'Enfida occupent une étendue d'environ 80,000 à 100,000 hectares. Il n'y a jamais eu de mesurage exact.

La valeur réelle est très-élastique. Entre les mains d'un grand seigneur, comme était le général Khérédine, pouvant disposer de la justice locale, des troupes du pays, ayant tous les fonctionnaires sous ses ordres, le rendement de l'Enfida était assez considérable, mais soumis cependant, comme toutes terres en Tunisie, aux conditions du climat : peu ou point de rendement les années de sécheresse ; les années de pluies, augmentation sensible des revenus. Défalcation faite des impôts, des droits d'usage et des droits de plusieurs tentes établies dans le domaine, le rendement net de l'Enfida année moyenne, ne doit pas être évalué à plus de 200,000 fr.

Entre les mains d'Européens, cette terre rendra peu de chose. Une administration européenne coûterait fort cher à entretenir et absorberait la presque totalité des revenus, comme l'a prouvé l'expérience, dans des cas analogues, en Algérie. On ne pourra tirer des revenus certains qu'en affermant par parties morcelées à des Arabes, à des prix plus ou moins élevés.

Le général Khérédine a reçu cette terre en don *absolument gratuit* du Bey, alors qu'il était ministre et gendre de feu l'ancien premier ministre de Son Altesse, Sidi Mustapha Kasnadar.

On sait que le général Khérédine, d'origine circassienne, a été amené, à l'âge de neuf ans, à Tunis, où il a été vendu comme esclave.

Elevé à la Cour des Bays, près des princes de la famille, il est devenu leur ami, a été comblé de toutes les faveurs et est arrivé lui-même au grade le plus élevé, à celui de premier ministre.

C'est un homme instruit, intelligent, bon administrateur, mais d'une ambition qu'égalait seul son orgueil.

Quand M. Roustan le renversa, il prit en haine le Bey et chercha à se venger.

Il se rendit à la Cour de Constantinople, où, quelques mois après, il fut nommé grand-vizir. — Il chercha à créer toutes sortes de difficultés à son bienfaiteur, le Bey actuel, qu'il voulait rendre de plus en plus le vassal de la Porte, dans l'espoir de le faire destituer un jour et de le remplacer comme pacha, sauf à revendiquer ultérieurement pour lui et sa descendance l'indépendance absolue et la royauté en Tunisie.

\*\*

En quittant Tunis, quand il était en disgrâce, le général Khérédine songea à se défaire de ses biens ou à les mettre sous le couvert de protecteurs influents.

C'est dans ces conditions que la vente de l'Enfida fut faite.

Si on avait en mains les contrats primitifs, que la Société marseillaise cache soigneusement, on verrait que cette Société n'avait, dès l'origine, nullement songé à un achat sérieux de l'Enfida. En effet, elle s'était réservé un délai de six mois pour résilier, si bon lui semblait, cette acquisition. Les conditions de paiements au général Khérédine elles-mêmes étaient pleines de restrictions.

Si, comme il y a lieu de le supposer, la vente est devenue ultérieurement sérieuse et effective, c'est que la prise de possession ne pouvait pas se faire. La Société ayant réclamé l'appui du ministre, qui lui a été si complaisamment accordé, il a bien fallu, du moment où pour ces messieurs on allait faire une expédition et s'exposer peut-être à une guerre européenne, il a bien fallu, dis-je, se trouver en présence d'un acte définitif.

Néanmoins, la vente a été faite à la Société marseillaise dans les conditions les plus irrégulières :

Toutes ventes d'immeubles à Tunis, comme dans tous les pays du monde, doivent être passées devant le notaire de la localité. Or c'est en France, devant un notaire français, que la vente de l'Enfida a été passée, en violation flagrante des lois immémoriales qui régissent la propriété en Tunisie.

C'est un exemple unique et sans précédent.

Les notaires tunisiens ont tous, avant l'expédition, refusé de ratifier cet acte illégal, ce qui n'a pas empêché M. Roustan d'exercer la pression la plus insolite pour le faire considérer comme valable.

D'autre part, la loi musulmane donne un droit de préemption, à la condition de payer le prix demandé,

aux régnicoles sur tous étrangers et ensuite aux riverains sur toutes autres personnes.

Or, des Tunisiens se sont présentés pour payer au général Khérédine la somme stipulée dans le contrat de la Société marseillaise. Même refus de la part de M. Roustan, qui, pour cause, tenait à ce que l'Enfida restât aux mains de ses amis et protecteurs.

Alors vint l'Anglais Lévy, qui, en sa qualité de riverain, voulut, lui aussi, user de son droit. — Refus absolu de M. Roustan, qui, rompant avec toutes les lois et usages en vigueur dans le pays, et au risque de nous brouiller avec la Grande-Bretagne, se fit plus que jamais le protecteur patenté de la Société marseillaise.

Le tribunal tunisien saisi du conflit mit en possession légale l'Anglais Lévy.

Passant par-dessus tout, M. Roustan fit venir deux navires de guerre français à la Goulette, puis envoya son chancelier, M. Robin, escorté de janissaires, mettre par la force les agents de la Société marseillaise en possession de l'Enfida.

Départ de M. Lévy pour Londres, accompagné du vice-consul d'Angleterre.

Réclamation acerbe du Cabinet britannique contre celui du quai d'Orsay.

Envoi de deux cuirassés anglais en rade de la Goulette.

Réinstallation de M. Lévy dans la partie de l'Enfida qu'il occupait, à côté de la Société marseillaise.

Départ simultané des cuirassés français et anglais.

Négociations poursuivies entre Londres et Paris.

Conflits perpétuels, sur place, entre les agents Lévy et ceux de la Société marseillaise.

La Société marseillaise, qui avait fait litige des droits incontestables de préemption des sujets tunisiens, lesquels n'avaient d'autre appui que le Bey, ne pouvait faire si bon marché de ceux du sujet anglais. Elle entendait le repousser en invoquant une clause de son contrat d'achat, qui réservait au général Khérédine la propriété d'une bande de terre d'un *mètre* tout autour des 100.000 hectares de l'Enfida.

Cette clause était grotesque. C'était une violation flagrante, manifeste, indiscutable de la loi. C'était une monstruosité, et il a fallu un Roustan, un Barthélemy Saint-Hilaire, un Choiseul-Praslin pour oser, sans rougir, soutenir une pareille thèse.

D'ailleurs, en principe, le contrat passé par-devant un notaire français était en lui-même radicalement nul.

Pour en finir il fallait employer la force avec toutes ses conséquences : il fallait l'expédition.

Depuis le traité du 12 mai, le Bey n'étant plus qu'un prisonnier, son gardien, M. Roustan, a fait tout ce que bon lui a plu, et son premier soin a été, paraît-il, de mettre de nouveau en possession la Société marseillaise. Mais l'affaire n'est point réglée, que l'on sache, avec le Cabinet de Londres, et, de ce côté, il y aura encore du grabuge.

\*\*

Comme moralité, on doit faire remarquer que le général Khérédine a eu d'autant plus tort de vendre sa terre à des étrangers que les dons faits par le Bey dans de semblables conditions constituent des dotations personnelles et que jamais Son Altesse n'avait supposé que, par un subterfuge honteux, on pût tenter de soustraire à la juridiction locale une si grande propriété. C'était, on le répète, une sorte de fief personnel.

D'ailleurs, beaucoup d'indigènes revendiquent aujourd'hui, comme leur appartenant, une grande partie des domaines de Khérédine. S'ils ne l'avaient fait pendant qu'il était ministre et tout-puissant, c'est par crainte. Cette vente est donc non seulement illégale, mais immorale.

\*\*

M. Albert Rey, président de la Société marseillaise, est un homme d'une intelligence médiocre. Son éducation laisse beaucoup à désirer. Il est jeune encore : quarante ans environ. Sa fortune personnelle était presque nulle. Elle est aujourd'hui très-considérable. Ce n'est pas une fortune acquise dans la grande et belle industrie, dans l'industrie productive : c'est une

fortune faite dans les affaires de Bourse, où l'habileté, la rouerie sont tout, où l'on gagne ce que les autres perdent.

Le gouvernement de la République a récompensé ces magnifiques succès par la croix de la Légion d'honneur. — C'est tout naturel. Nous avons eu récemment de notables exemples sous nos yeux, et on peut dire que la Légion d'honneur républicaine est splendidement représentée.

\*\*

La Société marseillaise a un programme des plus élastiques. L'Enfida est sa pierre de touche. Elle compte parmi ses membres des gens fort honorables, mais qui suivent le courant. Voyant leur personnalité abritée par « l'anonymat », ils n'y regardent pas de si près et laissent aller le « Comité d'action », qui recherche, prépare et appuie les affaires.

On retrouve parmi les membres de ce Comité, indépendant, du reste, de la Société, l'illustre président du Conseil d'administration de Bone-Guelma, M. Géry, qui, en réalité, est le grand patron, le grand instigateur, le grand bateleur de tout ce qui se passe en Tunisie. Il est, nul ne l'ignore, l'ami intime des Rey, des Sancy, des Mussalli, y compris « Madame » qu'il comble de politesses et de visites, à Paris comme à Tunis.

M. Géry, homme habile et de précaution, avait eu soin de faire attacher son fils à la Direction politique du Ministère des affaires étrangères.

\*\*

M. le député Rouvier est un des protecteurs de la Société marseillaise. Il a été longtemps commis chez un des membres de la Société.

Parmi les protecteurs les plus zélés de M. Géry et de Bone-Guelma il faut noter M. le sénateur Krantz, ancien commissaire général de l'Exposition universelle, qui s'est particulièrement occupé du fameux chemin de fer de la Medjerdah, cette mine d'or pour les administrateurs, mais dont les contribuables français font tous les fonds.

\*\*

La Société marseillaise a acheté les biens du général Khérédine pour la somme de 2 millions 800 mille francs.

Or, elle a déjà reconstitué une autre Société, à qui elle a cédé pour « 4 millions » la fameuse terre de l'Enfida.

Comme on le voit, c'est déjà, sans bourse délier, un bénéfice de 1 million 500 mille francs pour la Société marseillaise, moyen de faire monter ses actions. Mais cette seconde Société ne serait, affirme-t-on, composée, presque en totalité, que de membres de la Société marseillaise.

Quand notre occupation en Tunisie sera établie, quand quelques milliers de nos soldats seront encore enfouis sous cette terre d'Afrique, quand tous les points du territoire resteront en permanence occupés par nos troupes, quand le trésor français aura versé sur ce sol brûlé et sans avenir millions sur millions, alors on lancera dans le public les actions de la terre de l'Enfida. Les prospectus les plus merveilleux (prospectus genre Barthélemy Saint-Hilaire) feront une hausse formidable. MM. les sociétaires écrouleront dans le bon public leurs papiers. Ils encaisseront les gros écus des naïfs, en gardant pour eux et les leurs les places lucratives d'administrateurs, directeurs ou autres.

Et le tour sera joué.

\*\*

Le rôle de M. Roustan dans tout ceci est des plus indignes.

Il a soutenu sans conviction des hommes puissants, qui ont fait sa situation grande et fructueuse et qui le menaçaient de le renvoyer s'il n'exécutait tous leurs ordres, s'il n'obéissait passivement à leurs injonctions cupides et intéressées.

NOTRE SUPPLÉMENT N° 11

Comme nous l'avions annoncé, notre Supplément n° 11 a paru avec notre dernier numéro, celui du 30 octobre, et a été envoyé à nos abonnés et à ceux de nos correspondants pour la vente qui nous en avaient fait des commandes. Quoique les rigueurs de la censure nous eussent, depuis quelque temps déjà, obligés à suspendre cette publication, le succès de ce Supplément a dépassé toutes nos prévisions, et nous voilà obligés de faire un nouveau tirage pour satisfaire à toutes les demandes qui nous parviennent. Ce Supplément n° 11, ainsi que nous l'avons déjà dit, est tout entier consacré, texte et gravure, à un rapprochement entre la grande et glorieuse guerre d'autrefois et la honteuse et ridicule équipée d'aujourd'hui en Tunisie. La grande gravure de Toc — que plusieurs de nos lecteurs sont allés jusqu'à qualifier de chef-d'œuvre — est une composition très-heureuse et pleine de verve satirique mettant en parallèle la bataille des Pyramides, en 1798, avec les divers épisodes de la campagne de Tunisie : bombardement de l'île de Tabarka, prise du concierge du marabout de Si-Abdallah, signature du traité des boîtes crottées, etc... en 1881. Notre Supplément n° 11 est vendu, comme tous les Suppléments précédents :

25 centimes à Lyon et dans les départements limitrophes.  
30 centimes dans les départements non limitrophes et dans les gares.

On peut le demander dans tous les kiosques et dans toutes les librairies s'occupant de la vente des journaux.

Plusieurs de nos lecteurs nous ont demandé s'il ne nous serait point possible de faire faire de la grande gravure de Toc dont il est parlé ci-dessus un tirage à part sur beau papier avec coloriage spécial, en un mot une édition de luxe digne du cadre ou, au moins, du carton du collectionneur.

Nous nous prêterions volontiers au désir de nos correspondants. Mais, tous calculs faits, il faudrait, pour les satisfaire, qu'il nous eût été commandé quelques centaines d'exemplaires de cette édition, qui, pour être une véritable édition de luxe, comme on nous le demande, ne pourrait être établie qu'au prix de 1 fr. 50 l'exemplaire, port et emballage non compris.

Nous espérons que des demandes nous seront adressées assez nombreuses pour couvrir les frais de ce tirage à part sur beau papier et d'un coloriage spécial, et nous comptons pouvoir très-prochainement prendre une décision à cet égard.

L'ADMINISTRATION.

Souscription pour la tante à Gambetta



DONS EN ESPÈCES.

Hirel . . . . .	5. 00
A., facteur de pianos . . . . .	1. 00
Le président du Cercle des Vautours, pour lui . . . . .	1. 00
— — — — — pour E., L., vautour opportuniste . . . . .	0. 50
B., secrétaire d'état-major . . . . .	1. 00
Un frère des Ecoles chrétiennes . . . . .	1. 00
R. G., ecclésiastique . . . . .	0. 50
Le vieux colonel . . . . .	1. 00
E., presque ministre des finances . . . . .	0. 50
Léonce M., serrurier qui n'a pas crocheté . . . . .	1. 20
Un libraire (1 <sup>er</sup> envoi) . . . . .	1. 00
— (2 <sup>e</sup> envoi) . . . . .	1. 00
Le paysan du Saut-le-Cerf . . . . .	0. 50
L., abonné . . . . .	0. 30
Un ouvrier teinturier ex-républicain . . . . .	0. 50
Un acheteur des Bénéfices de la maison Gambetta . . . . .	0. 20
La Comédie politique pour compléter le louis . . . . .	3. 80
<b>Total . . . . .</b>	<b>20. 00</b>

DONS EN NATURE.

Provenance de l'Intendance militaire . . . . .	Une boîte de viande conservée
Une buraliste de tabac, pour M <sup>me</sup> . . . . .	Trois paires de gants.
Molinari et ses deux demoiselles . . . . .	Trois paires de bas.
L'obole de l'orpheline . . . . .	Un paquet de biscuits.
Provenance de la maison Guillout de Paris . . . . .	Deux cravates de flanelle.
Un Rémois . . . . .	Un caraco en flanelle.
Sa femme . . . . .	Une livre de chocolat.
Provenance de la maison Potin, de Paris . . . . .	

Nous aurions, certes, désiré pouvoir venir plus efficacement en aide à la tante définitive du président provisoire de la Chambre des députés de France. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, sa triste parenté lui a fait un tort considérable vis-à-vis de nos lecteurs.

Aussi, comme nous avons un peu tardé et que l'hiver est bien proche, nous avons tenu à ce que ces dons en espèce et en nature parviennent le plus tôt possible à M<sup>me</sup> veuve Molinari.

Ne connaissant pas exactement son adresse, nous avons adressé le tout franco à son neveu, M. Léon Gambetta, 57, rue Saint-Didier, à Paris, en le priant de vouloir bien en faire suivre l'envoi à sa pauvre vieille tante.

Nous avons transmis l'argent en un mandat-poste et la caisse contenant les objets par les voies ordinaires d'expédition.

La Rédaction de la Comédie politique.

CAUSIDICUS ET TUTOR



Je suis heureux de pouvoir donner aux lecteurs de la Comédie politique la traduction, tout à fait inédite, de ce curieux fragment latin, récemment exhumé d'un palimpseste. Je dois me borner, toutefois, à une transcription analytique,

car il a été matériellement impossible de déchiffrer plusieurs phrases, à cause du mauvais état du manuscrit, et moralement non moins impossible d'en traduire quelques autres, à cause... Passons!

Il s'agit d'un juriconsulte gaulois qui florissait au second siècle de l'ère chrétienne. Son nom, par malheur, est absolument illisible, ainsi que celui de la grande cité dans laquelle il résidait.

C'était un homme d'un port et d'une physionomie graves (ore habitueque gravis), parleur médiocre, mais versé dans la chicane (callidus versutusque), qui avait une grande réputation d'austérité et de profondeur. Aussi il parvint aux plus hautes charges, fut président du collège des augures, de la curie, bref, de tout ce qui était à présider...

Arrivé au pinacle, il consacra toute son activité à l'augmentation de son pécule. Chez tous les barbiers, baigneurs et taverniers il n'était bruit que des immeubles considérables et d'excellent rapport que ce premier magistrat achetait et de ceux qu'il faisait construire tout auprès (splendidas aedes emebat, aliasque propè exstruebat). Le tout, bien entendu, avec les économies réalisées sur le gros revenu de sa charge.

Il avait acquis également, dans une région montueuse sur les confins de l'Helvétie, des bois étendus et giboyeux où il se livrait pendant des mois entiers au plaisir de la chasse (feras volucresque insectabatur), même quand les affaires publiques réclamaient impérieusement sa présence dans la grande ville. Toutefois, il était toujours à son poste quand il se présentait quelque occasion de caser avantageusement des personnes de sa famille.

On parla surtout beaucoup d'un frère, personnage aussi nul que vaniteux, nommé par lui à un emploi important et difficile, dans lequel il fit d'énormes bévues, ce qui n'empêchait pas le grand frère de l'y maintenir, « unguibus et rostro, » dit le manuscrit.

Mais le comble fut qu'on découvrit que, malgré sa mine austère et farouche (torvum supercilium), le personnage était un stoïcien... d'humeur facile, poursuivant volontiers toute espèce de gibier, fort dévot à Thémis, il est vrai, mais tout aussi dévot à une autre déesse moins rigide.

Il avait été, longtemps auparavant, tuteur de deux orphelins, fille et garçon, propriétaires d'une fortune considérable, notamment d'une des plus belles villas de la Gaule, célèbre par la beauté de ses bâtiments, de ses arbres et de ses pelouses (aëdibus, arboribus et pratis inclyta). Suivant la rumeur publique, le juriconsulte était fort... prévenant pour sa pupille, beauté très-avenante (venusta volsaque). Il la maria à un savant, homme fort distrait, comme sont d'ordinaire les chercheurs, et demeura le plus intime ami de la maison, où il trouva toujours, comme dit La Fontaine,

Bon souper, bon gîte et le reste.

Mais voilà qu'au bout de quelques années la Parque impitoyable rompit le fil des jours du mari (stamina rupit Lachesis). Et ce fut encore le tuteur qui dut verser du baume sur les blessures de la veuve... inconsolable.

Ici quelques lignes intraduisibles, dans lesquelles on croit découvrir, toutefois, une allusion lointaine aux satires de Juvénal, auteur contemporain, et aux Métamorphoses d'Ovide.

Il paraît aussi que l'avocat tuteur, trop occupé de sa pupille, avait fort mal surveillé le frère, qui se fit d'abord connaître par des fredaines de toute espèce. Mais, quand ce jeune viveur (insignis nebulo) eut jeté sa gourme et fortement ébréché sa fortune, le tuteur, sur les instances de la tendre sœur, lui donna un emploi financier important, jugeant, sans doute, que celui qui avait si mal conduit ses affaires personnelles n'en ferait que mieux celles de l'Etat. Plus tard, et toujours sous la même pression, il prit pour gendre cet enfant prodige, devenu quadragénaire. Il est vrai que, malgré la position et la fortune paternelles, la fille du Causidicus tuteur était...

Ici un passage que je n'ai pu déchiffrer. La fin de l'histoire manque, par suite de l'état du manuscrit. Pourtant le seul mot qu'on distingue me donnerait à penser qu'il y eut dans la fortune de ces parvenus de la décadence gauloise quelque revirement subit et terrible...

Ce mot, c'est Gémonies... REMEMBER.

ON DEMANDE un jeune homme de vingt-cinq à trente ans, ayant une belle écriture et connaissant la comptabilité. S'adresser au bureau du journal, de neuf heures du matin à midi.

OPPORTUNISTES ET MEETINGOUAPEURS



Une feuille publique des gens de maisons du bourg cadurcien, la République française, je crois, a dernièrement eu l'insigne et proxénétique aplomb de lancer l'opiumographie suivante :

Elle est persuadée, cette feuille des gens de la Maison Cadurcienne, que tous les meetingouapeurs se réunissant le dimanche pour délibérer en hurlant et glapissant sur la mise de Gambetta en barils à marinade sont... — devinez quoi? — sont... des cléricaux!!!

D'abord, qu'entend par « cléricaux » ce carré molinaresque de papier?

Si l'on entend par « cléricaux » tout ce qui crache automatiquement sur le patron de Spoulleur (écrivez Spuller) et sur tous les autres domestiques du tripot, évidemment il y en a pas mal, depuis les Saint-Cyriens jusqu'à Louise Michel, depuis Albert Grévy jusqu'à tel autre esclave ivre, depuis Rochefort jusqu'aux élèves de Saumur!!!

Mais non, l'opportunisme sait très-bien que tous les entrepreneurs de meetings sont d'anciens frères et amis, ex-collaborateurs de la Commune en rupture de ban, et que leurs relations avec lesdits cléricaux n'ont dernièrement existé que dans la rue Haxo : les cléricaux contre le mur, et... les autres... en face!!!

Les relations se sont continuées ensuite : les meetingouapeurs au poteau de Satory, et... en face... Gallifet et les Conseils de guerre!!!

Là se bornèrent nos rapports avec la future chair à mitrailleuse!!!

\* \*

Donc, la République française a ignoblement menti par tout ce qui lui reste d'encre boueusement noire. Elle a menti comme on ment... quand on est rédigée par les gens à gages de Baccho.

Elle a d'autant plus platement menti que son maître doit mieux être renseigné que personne!

Quand des cléricaux — va pour cléricaux, si c'est ainsi qu'on nous nomme, — quand des cléricaux veulent dégonfler l'outre qui porte Gambetta sur son étiquette, ils ne se réunissent pas six mille dans un cirque en aboyant comme des... républicains échappés de leurs repaires infâmes!!

Non, Baccho le sait bien!... Dans ce cas, les cléricaux le somment individuellement, chaque jour et pendant des années entières, de venir, dans un lieu plus ou moins agreste, constater la différence qui existe entre une expiation... et le Plessis-Piquet!!!

Alors, comme on tient à se débarrasser de nous en nous faisant conspirer de force, Baccho et ses valets nous assimilent aux nouvelles couches... de fumier dont ils ont depuis longtemps déjà prophétisé la venue.

Ah! jésais bien qu'il y aura encore de beaux jours pour les charges de cavalerie!

Je sais bien que les meetingouapeurs la sentiront passer sur leurs peaux!

Mais de là à supposer qu'en nous associant gratuitement aux dévergondages on pourra nous mêler plus aisément dans la répression il y a une incalculable distance, et une erreur formidable subsiste.

Lorsqu'il y aura des charges de cavalerie sur les électeurs, ainsi que le laisse entrevoir la feuille de la... chose publique française, les meetingouapeurs pourront rester sous les chevaux, mais ce ne seront pas les opportunistes qui seront dessus!!

Nous avons appris l'équitation exprès.

Jusque-là, que tous les Cadurciens à gages le sachent bien, au moment où leur maître préside encore provisoirement la Chambre, nous nous contentons de mépriser furieusement les communards :

D'abord parce qu'ils sont d'anciens opportunistes.

Et, ensuite, parce que leurs survivants... le redeviendront!

Versailles, 31 octobre 1881.

HIREL.

On nous demande chaque jour d'anciens numéros de la Comédie politique.

Comme il ne nous en reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires et que, d'ailleurs, nous avons dû faire réimprimer plusieurs de ces numéros, nous prévenons les lecteurs que chacun des numéros de la Comédie politique parus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1881 est vendu dans nos bureaux, savoir :

1 franc l'exemplaire pour les acheteurs de numéros isolés.

50 centimes l'exemplaire pour les personnes qui prennent la collection complète du 23 novembre 1878 au 1<sup>er</sup> janvier 1881.

AU BOUT DE LA LORGETTE



INSTITUTION CAMPOCASSO

Hôtel des Invalides et pensionnat de demoiselles

Nous avons déjà, comme officiellement acceptés, au Grand-Théâtre de Lyon :

Le ténor Salomon, qui, au dire des journaux amis de la direction, a souvent « des faiblesses » et « supprime » dans les opéras « les mesures » qui le gênent.

La base profonde Queyrel, qui, au dire des mêmes, n'est à peu près ni basse, ni profonde, et n'est que Queyrel, ce qui est insuffisant.

Le ténor léger Engel, qui, de l'aveu de l'officieux Lyon républicain, a une voix « pas très-sonore, » ne « met pas de gaité dans son jeu, » n'est pas « à l'aise dans ses mouvements » et « abuse des portements de voix et des tenues sur les finales. »

Nous avons M<sup>lle</sup> Fincken, qui, toujours de l'aveu des officieux, n'est qu'une « très-jeune débutante, sans acquit, sans autorité, sans expérience, sans puissance et sans charme dans la voix. »

Nous avons enfin toute une série de jeunes sujets lyriques, de l'un et de l'autre sexe, qui se prenaient à être émus quand il fallait chanter et à chanter quand il fallait être ému.

C'était beaucoup pour la gloire de M. Campocasso (200.000 francs de subvention).

Ce n'était point assez :

Nous avons maintenant M. Marris, baryton d'opéra-comique, et nous sommes menacés d'avoir M<sup>lle</sup> Duffaut comme première dugazon et M<sup>me</sup> Dalmont comme chanteuse légère.

Je ne veux pas critiquer moi-même. Je laisserai critiquer mes quotidiens confrères.

Ecoutez-les :

LE PETIT LYONNAIS

M. Marris a une voix un peu fatiguée, mais en somme suffisante et bien conduite.

Il possède à fond, QUAND LA VOIX MANQUE, l'art de tourner une difficulté et de broder d'une façon charmante tout à côté de ce qui est écrit dans la partition.

Il manque à M<sup>lle</sup> Duffaut DEUX BONNES ANNÉES D'ÉTUDES. Il lui manque la science qui donne l'assurance. Mais elle pourra peut-être tenir avantageusement l'emploi de deuxième dugazon.

La voix de M<sup>lle</sup> Dalmont est insuffisante pour une grande salle comme

celle de notre théâtre. Notre Grand-Théâtre n'est pas une succursale du Conservatoire.

LA DÉCENTRALISATION.

M<sup>lle</sup> Dalmont a eu des passages très-faibles dans Robert, mais elle a eu par moments des notes très-agréables. Malheureusement, la voix manque d'ampleur dans le registre élevé et surtout dans le médium. Il est vrai que M<sup>lle</sup> Dalmont arrivait à Lyon avec l'émotion causée par un premier échec à Bruxelles.

LE COURRIER DE LYON.

Après avoir chanté son air d'entrée d'une voix petite, souple et d'une légèreté cristalline, M<sup>lle</sup> Dalmont n'a plus rien fait qui vaille jusqu'à la fin de son rôle.

En même temps que la fragilité de sa voix la rend à peu près incapable de tenir son emploi, sa haute taille et les grandes lignes de ses traits doivent la mal servir dans l'opéra-comique. Et voilà plus que jamais M<sup>lle</sup> Finchen devenue notre seule ressource pour toute la saison.

M<sup>lle</sup> Dalmont, d'ailleurs, ne rachète pas par l'expérience, la maestria et le talent de comédienne, ce qui manque à l'ampleur de ses moyens vocaux. C'est encore la un talent de société mis au service d'une voix qui n'a pas été assouplie par des études sérieuses. LES VOCALISES DE CETTE CHANTEUSE SONT DE LA PLUS ENTIÈRE IMPERFECTION.

M<sup>lle</sup> Baux était souffrante, hier, et a coupé son air du premier acte. Cela fait un drôle d'effet tout de même, pour un spectateur qui n'est pas venu, de voir ces petites familiarités.

LYON RÉPUBLICAIN.

Nous n'avons rien dit hier de M<sup>lle</sup> Dalmont, qui a débuté dans le rôle d'Isabelle, de Robert, et l'on comprendra notre réserve après une audition aussi mauvaise. Nous mettrons sur le compte de l'émotion l'absence complète de voix et l'expérience absolue de la comédienne. Mais nous tenons pourtant à mettre le public en garde contre un escamotage possible.

LE NOUVELLISTE.

M. Marris, qui était l'objet de cette ovation, joue en comédien expérimenté, MAIS IL ÉVITE DE CHANTER, surtout dans les passages difficiles. La voix est assez agréable, mais elle manque un peu d'assurance et d'ampleur, et, en cherchant à la grossir, l'artiste arrive à PRODUIRE UN CHEVROTEMENT PRESQUE CONTINU.

Et voilà où en est le Grand-Théâtre de Lyon en l'an XI du principat de Marianne III, sous le règne de Campocrasso 1<sup>er</sup> et le vice-règne de Tréleski 0<sup>es</sup>.

Il est vrai qu'il y a à cela des compensations... Avec le Théâtre-Bellecour, d'abord, où l'on joue des œuvres nouvelles, telles que les Chevaliers du brouillard, et où l'on se prépare, dit-on, à jouer d'autres nouveautés telles que Victor ou l'Enfant de la forêt et Polder ou le Bourreau d'Amsterdam.

Ensuite avec les Célestins, où l'on donne : Le dimanche, le Voyage d'agrément et le Serment d'Horace.

Le lundi, le Serment d'Horace et le Voyage d'agrément. Le mardi, le Serment d'agrément et le Voyage d'Horace. Le jeudi, l'Agrément d'Horace et le Serment de voyage.

Et ainsi de suite jusqu'au samedi, où si l'on s'est horacé... harassé, veux-je dire... à faire le voyage des Célestins, on a l'agrément d'y trouver porte close et de faire le serment, un peu tardif, de ne plus s'y laisser prendre.

Voilà le bilan ! Touristes et voyageurs, arrêtez-vous à Lyon en passant, si la Compagnie P.-L.-M. vous prête vie.

Vous trouverez dans la seconde ville de France spectacles et divertissements variés, à savoir :

Les Célestins, la Crèche de la rue Sainte-Marie, le Théâtre-Bellecour, le Guignol du Caveau, plusieurs manèges de chevaux de bois et le Grand-Théâtre lyrique.

Pour deux sous de plus, y compris le guide, vous pourrez même monter dans le dôme creux du Campocrasso et faire l'ascension du Tréleski.

BABYLAS.

JABLOCHKOFFS JUDICIAIRES



Le Tribunal de première instance avait, récemment, près de lui un substitut d'un rare mérite.

Ce substitut avait débuté dans la magistrature en 1870, après le 4 Septembre, par être attaché au Parquet du procureur Andrieux. Puis, comme il ne paraissait pas attaché assez solidement pour empêcher que les Conseils de révision du Rhône ne vinsent le cueillir pour l'incorporer dans la mobile, on l'avait transféré hors de leur portée, à Bastia (Corse), en qualité d'avocat général.

A Bastia il avait eu de tels succès oratoires que le besoin s'était fait sentir irrésistible de lui donner de l'avancement, et, les conseils de révision pour la mobile ne fonctionnant plus, on avait retransplanté à Lyon l'avocat général de Bastia avec le titre et les fonctions de... juge suppléant. Les homards, crabes et langoustes de la Méditerranée, animaux qui ont l'habitude de marcher à reculons, l'avaient, à son retour sur le continent, regardé passer avec un attendrissement révélant des liens de famille.

Mais voilà qu'en 1879 le garde des sceaux Le Royer, sondant l'avenir républicain de son œil prophétique, avait entrepris dans les brumes de 1880 la nécessité d'un orateur puissant de dialectique, de parole et d'autorité pour protéger devant les Tribunaux les exécuteurs des futurs décrets, et il n'avait pas hésité à nommer substitut à Lyon l'ex-avocat général devenu... par avancement... juge suppléant...

Le magistrat dont il s'agit, je n'ai pas besoin de le nommer, il n'y en a pas deux comme celui-là, la nature le fit et brisa le moule, et l'Univers l'a déjà reconnu : c'est le citoyen Léon Groz.

Cependant on s'était aperçu que les jugements rendus à Lyon depuis quelque temps clochaient généralement au point de vue de la forme, au point de vue du fond, au point de vue de la solidité... Cela tenait, disait-on, à ce que le jurisconsulte Montalan était passé à la Cour. A la place de la lumière étincelante qui avait déménagé il fallait emménager un autre... bec de gaz : on emménagea Léon Groz comme juge titulaire.

Or toute médaille a son revers : Le Tribunal de première instance allait être de nouveau illuminé à giorno.

Mais avec quoi éclairerait-on le Parquet, désormais plongé dans l'obscurité ?

Comment enfin remplacerait-on le faisceau lumineux disparu ?

On chercha longtemps dans la liste des candélabres judiciaires de la R. F., et on finit par découvrir à Lille le Jablochhoff demandé.

Ce Jablochhoff s'appelle Chantreuil. Laissez-moi vous présenter Chantreuil.

Le jeune Chantreuil débuta naguère au barreau de Douai. C'était alors un gentil petit blond, un petit Amour arrondi.

frais, bouffi et rose, que l'on se plaisait à nommer Cupidon, Pinçant la chansonnette comme pas un, ce qui l'avait encore fait surnommer « l'Amant d'Amanda. »

Sa seule vue alors faisait de tels ravages dans les cœurs féminins que les préférés d'autrefois, maintenant délaissés, se fâchèrent et qu'il y eut des calottes distribuées... et stoïquement empochées.

De Douai Cupidon Chantreuil passa à Lille en qualité de substitut.

On cite de lui dans les Ecoles de droit et dans les Répertoires de jurisprudence trois réquisitoires qui sont de vrais modèles du genre :

Un qu'il prononça dans une affaire de mœurs et où il devisait avec une véritable compétence... juridique sur certains traitements spéciaux faciles à suivre en secret, même en voyage.

Un second qu'il aurait pu prononcer contre le séducteur d'une malheureuse jeune fille de Douai qu'un avocat du lieu avait rendue mère et qui, se voyant abandonnée, se suicida de désespoir.

Un troisième réquisitoire enfin qu'il prononça... en petit comité et avec de grands gestes, de trop grands gestes, contre la veuve d'un médecin de Lille qui lui refusait sa fille en mariage, réquisitoire dont la véhémence... touchante amena contre lui une plainte de ladite veuve.

Plainte non justifiée, bien entendu. C'est ce dernier réquisitoire qui lui a valu, dit-on, après quelques loisirs, d'être envoyé à Lyon pour y devenir le collègue de d'Aguesseau-Bulot et de Papinien-Villemombe.

Il paraît, d'ailleurs, que dans sa carrière, déjà... courte, le magistrat Chantreuil a beaucoup voyagé : de Douai il serait allé à Lille, de Lille (Nord) à Sarlat (Dordogne), de Sarlat à Dunkerque, de Dunkerque à Lille et de Lille (Nord) à Lyon (Rhône).

Ce qui est, vraiment, plein de promesses pour les justiciables qui pensent que les voyages forment les substituts, comme ils forment déjà les vins de Bordeaux.

J'espère bien me procurer prochainement les trois réquisitoires dont je parle plus haut et me faire bénir des orateurs du présent et de l'avenir en leur servant ici ces trois chefs-d'œuvre comme modèles à imiter.

VIDELICET.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 29 octobre 1881.

Les acheteurs ne veulent plus attendre la fin du mois pour liquider leur position. A chaque séance nous avons à constater des ventes qui pèsent sur les cours, principalement en clôture.

Le 3% est allé de 84,45 à 84,12. Le 5% de 116,67 à 116,47.

On a traité l'Extérieur d'Espagne, de 26 1/4 à 26 1/8.

Le Crédit foncier, malgré l'attitude du marché durant ces derniers jours, a conservé une assez bonne fermeté à 1680 et 1670. Les acheteurs actuels font une excellente affaire.

Les obligations des Messageries fluviales sont cotées 288,75.

La Société française financière s'est avancée à 1000.

La Compagnie foncière de France, bien qu'un peu agitée par les oscillations incessantes de la Bourse, reste en dehors des coups de la spéculation.

La Banque nationale est restée ferme à 6%.

La Franco-Algérienne a été cotée 500 et le Petit Journal 870.

Le Crédit général français a été tres-ferme : on a oscillé entre 810 et 800.

Les actions Maletta se maintiennent aux environs de 505.

Les actions de la Société générale de fournitures militaires se rapprochent de 600.

Bon courant de demandes à signaler sur les actions et obligations d'Alais au Rhône.

On constate des achats suivis en actions de la Société générale de laitier, de 640 à 660.

On cote 630 sur la Société nationale d'exploitation des mines, qui va distribuer un dividende représentant 10% sur le capital versé.

BALLERO.

Le Gérant : E. HARLY.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 30. — J.-E. Albert.

A LOUER DE SUITE

LE

MOULIN D'AILLY

Près ROANNE (Loire).

Ce moulin est situé sur la commune de Parigny, à 4 kilomètres de la gare du Coteau (près de Roanne), gare correspondante avec la ligne de Paris à Lyon, par Tarare et par Saint-Etienne, comme aussi avec la ligne de Paray-le-Monial (cette dernière en construction devant être livrée avant un an).

Ce moulin, de plus, est à dix mètres environ de la ligne de chemin de Paris à Lyon par Tarare et peut obtenir un embranchement pour desservir l'usine, usine composée de dix paires de meules.

Ce moulin est mu par eau, qui manque rarement ; la chute est de 7<sup>m</sup>,50, faisant marcher deux roues hydrauliques, et, de plus, il a été ajouté, il y a trois ans, une machine à vapeur de la force de 35 chevaux, fournie par la maison Pauwel. — Le moulin est à prendre immédiatement et peut fonctionner de suite.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Chetard, architecte à Roanne (Loire).

HERNIÉS

sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. — En conséquence, plus de bandage. Docteur GAILLARD, quai de la Charité, 1, Lyon.

**LE CAFÉ DES GOURMETS**  
est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.  
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCHEN**  
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

CHOCOLAT-MENIER  
LE VÉRITABLE  
NON

**FER ENCAUSSE**  
SOLUTION TITRÉE DE FER BICARBONATÉ  
Guérit : Chlorose, Anémie, Névralgies, Hystérie, Pertes blanches, Épuisement, Lymphatisme, Rachitisme, etc.  
Il ne se coagule jamais et il est véritablement le moins cher de tous les ferrugineux, puisque le flacon dure de 40 à 50 jours.  
PRIX DU FLACON UNIQUE : 3 FR. 50  
VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies  
Vente en gros et Dépôt général : Contellier, Paër & C<sup>ie</sup> 45, FAUB. MONTMARTRE, 45, PARIS  
LYON : Vente en gros : Cherblanc, Lestra, Faivre ; au détail : Pharmacie des Terreaux, Pharmacie du Serpent, Mazade et Dalloz, Monvenoux, Lioras.

COMPAGNIE DES EAUX MINÉRALES DE **SIGALMIER**  
LA MEILLEUR MARCHÉ DES EAUX DE TABLE MINÉRALES NATURELLES  
EXIGER LA SOURCE COURBIÈRE (Recommandée pour les voies digestives, les maux d'estomac, constipations, maladies de la vessie.)  
EXIGER LA SOURCE NOUVELLE (Souveraine pour les maladies des reins, calculs, gravelles, gastrites, gastralgies.)  
A Paris, on livre 10, 20, 50 et 100 boîtes. Le cent 30<sup>fr</sup>.  
EXPÉDITIONS EN PROVENCE : 13 fr. La Caisse de 50 boîtes. Le cent 26 fr.  
Le plus frais et le plus sain des breuvages dans les bains et les sources. En grande vogue dans les Colonies et sous les climats tropicaux.  
Adressez les demandes à l'Administration, 18, RUE DE RIVOLI, PARIS

Abonnement sans frais A TOUS LES journaux français et étrangers  
V. FOURNIER, LYON, rue Confort, 14

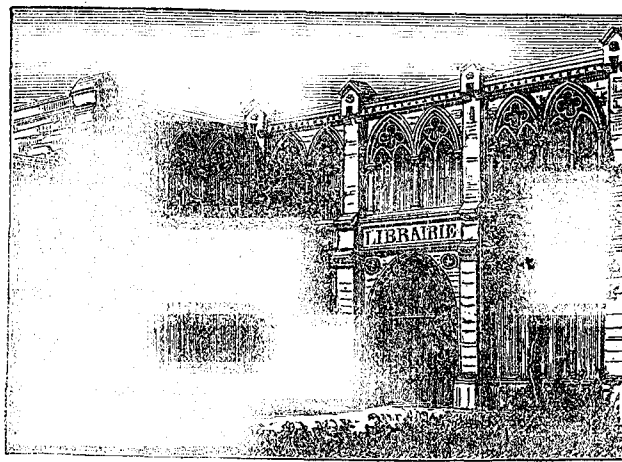
33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts



5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 103 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la manière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 225 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIQU, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

ARMES DE CHASSE ET DE TIR

FABRIQUE ET RÉPARATION

FOURNITURE ET ÉCHANGE

Canon Choke-Bored à longue portée

J. MULLER, 20, rue d'Algérie, Lyon.